

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 35

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2024-126

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Saïd DSOULI, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUQCQ
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mme Anne CLERTE-DURAND, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : M. Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Jules CHAMOUX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Géraldine LUCO.

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2024-126

Objet : **Mise à jour du tableau des emplois**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°2017-166 du 19 décembre 2017 relative à la régularisation de la création des emplois de la collectivité, modifiée par les délibérations n°2018-021 du 12 février 2018, n°2018-047 du 27 mars 2018, n°2018-063 du 14 mai 2018, n°2018-080 du 26 juin 2018 et n°2018-131 du 25 septembre, n°2018-160 du 6 novembre 2018, n°2018-191 du 18 décembre 2018, n°2019-006 du 5 février 2019, n°2019-039 du 26 mars 2019, n°2019-064 du 21 mai 2019, n°2019-115 du 25 juin 2019, n°2019-143 du 24 septembre 2019, n°2019-168 du 5 novembre 2019, n°2019-192 du 17 décembre 2019, n°2020-026 du 2 juin 2020, n°2020-077 du 23 juillet 2020, n°2020-097 du 28 septembre 2020, n°2020-0119 du 2 novembre 2020, n°2020-136 du 14 décembre 2020, n°2021-11 du 30 janvier 2021, n°2021-61 du 22 mars 2021, n°2021-76 du 3 mai 2021, n°2021-111 du 28 juin 2021, n°2021-220 du 13/12/2021, n°2022-285 du 28/03/2022, n°2022-313 du 16/05/2022, n°2022-348 du 4/07/2022 et n°2022-370 du 3/10/2022 ; n° 2022-422 du 12/12/2022 ; n° 2023-17 du 06/02/2023 ; n°2023-42 du 03/04/2023 et n°2023-95 du 17/07/2023 ; n°2023-95 du 17/07/2023 ; n°2023-116 du 02/10/2023 ; n° 2024-8 du 26/02/2024 ; n°2024-36 du 2 avril 2024 ; n°2024-58 du 27 mai 2024 ; n°2024-80 du 8 juillet 2024 ; n°2024-101 du 7 octobre 2024

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de la collectivité doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant le Comité Social Territorial du 28 novembre 2024 ;

Considérant la Commission municipale administration et intercommunalité du 26 novembre 2024 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Crée les postes suivants **à temps complet** compte tenu :

- Des mouvements de personnel et évolutions de carrière des agents

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Création de poste
Emplois de direction			
A	Emploi fonctionnel	DGAS des communes de 40 000 à 150 000 habitants	2
Filière territoriale Administrative			
A	Administrateur	Administrateur général	1
		Administrateur hors classe	
		Administrateur	
A	Attaché territorial	Attaché hors classe	8
		Directeur territorial (en voie d'extinction)	
		Attaché principal	
		Attaché	
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	7
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
		Rédacteur	
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	
		Adjoint administratif	
Filière territoriale technique			
A	Ingénieur en chef	Ingénieur général	2
		Ingénieur en chef hors classe	
		Ingénieur en chef	
A	Ingénieur	Ingénieur hors classe	2
		Ingénieur principal	
		Ingénieur	
B	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	
		Technicien	
Filière territoriale culturelle			
B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	
		Assistant d'enseignement artistique	

Article 2 : Autorise la possibilité d'avoir recours aux contractuels au titre des articles L332-8 et suivants du code général de la fonction publique, dans le cas où ces postes n'ont pu être pourvus par des titulaires :

Direction de rattachement	Fonction	Niveau de recrutement et de rémunération
Direction des systèmes d'information	Administrateur système réseau (TC)	Technicien/ Technicien pp 2C/ Technicien pp 1C/ Ingénieur
Direction générale des services	Responsable service planification écologique (TC)	Attaché/ Attaché principal/ Directeur (en voie d'extinction)/ Attaché hors classe/ Administrateur/ Ingénieur/ Ingénieur principal/ Ingénieur hors classe/ Ingénieur en chef
Direction générale des services	Chargé de mission écologie populaire (TC)	Ingénieur/ Ingénieur principal/ Ingénieur hors classe
Direction des ressources humaines	Administrateur SIRH (TC)	Attaché/ Attaché principal/ Ingénieur/ Ingénieur principal
Direction des ressources humaines	Juriste RH (TC)	Attaché/ Attaché principal
Direction des ressources humaines	Chef de projet RH (TC)	Attaché/ Attaché principal
Direction des ressources humaines	Gestionnaire RH (TC) (x4)	Rédacteur/ Rédacteur principal 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Cohésion sociale	Formateur des ateliers en français (TC) (x3)	Attaché
Cohésion sociale	Coordinateur pédagogique/ Formateur des ateliers en français (TC)	Attaché
Culture	Chargé de médiation patrimoine et arts visuels (TC)	Rédacteur/ Rédacteur principal 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Culture	Enseignant musiques assistées par ordinateur (TNC 17h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe/ Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe
Direction administrative et financière (DGSTEE)	Chargé de mission mainti 4 (TC)	Adjoint administratif/ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe/ Rédacteur/ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Direction des accueils de loisirs	Agent d'office (TC)	Adjoint technique/ Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

Direction des accueils de loisirs	Agent d'office (TC)	Adjoint technique/ Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Direction des accueils de loisirs	Responsable du service périscolaire et de Loisirs (TC)	Adjoint technique/ Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Culture	Responsable de l'évènementiel (TC)	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Culture	Responsable du Pôle Livre, lecture, écriture – chantier d'insertion Librairie (TC)	Attaché/ Attaché principal
Culture	Responsable du Pôle spectacles vivants (TC)	Attaché/ Attaché principal
Culture	Responsable du Pôle enseignement et éducation artistique (TC)	Professeur d'enseignement artistique de classe normale/ Professeur d'enseignement artistique hors classe/ Rédacteur/ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe/ Attaché
Culture	Responsable du pôle cinéma, arts visuels et patrimoine (TC)	Technicien/ Technicien principal de 2 ^{ème} classe/ Technicien principal de 1 ^{ère} classe/ attaché/ Attaché principal
Culture	Responsable du service technique culturel (TC)	Technicien/ Technicien principal de 2 ^{ème} classe/ Technicien principal de 1 ^{ère} classe
Culture	Responsable adjointe du patrimoine culturel (TC)	Assistant de conservation/ Assistant de conservation pp 2C/ Assistant de conservation pp 1C
Culture	Responsable du pôle enseignements et éducation artistiques (TC)	Rédacteur/ Rédacteur pp 2C/ Rédacteur pp 1C/ Professeur d'enseignement artistique classe normale/ Professeur d'enseignement artistique hors classe
Conservatoire	Enseignant flûte traversière (TNC 15,66h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe
Conservatoire	Enseignante Clarinette et saxophone (TNC 6,08h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe
Conservatoire	Enseignant Flûte à bec, direction et FM (TNC 17,33h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe

Conservatoire	Enseignant trombone et coordinateur orchestre à l'école (TNC 6,58h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe
Conservatoire	Enseignant d'enseignement artistique (TNC 4h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe
Conservatoire	Enseignant harpe (TNC 5,5h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe
Conservatoire	Coordinateur de musique classique (TNC 10h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe/ Professeur d'enseignement artistique de classe normale/ Professeur d'enseignement artistique hors classe
Conservatoire	Enseignant percussion classique (TNC 19,33h)	Assistant d'enseignement artistique/ Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe / Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe
Enfance jeunesse	Assistant.e de direction (TC)	Adjoint administratif/ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe/ Rédacteur/ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Enfance jeunesse	Responsable des affaires scolaires (TC)	Adjoint administratif/ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe/ Rédacteur/ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Enfance jeunesse	Responsable du service petite enfance (TC)	Adjoint administratif/ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe/ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe/ Rédacteur/ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe/ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Enfance jeunesse	Chef du service ville apprenante (TC)	Attaché/ Attaché principal

Article 3 : Autorise la possibilité d'avoir recours aux contractuels au titre des articles L332-23 du code général de la fonction publique, dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité, pour les emplois à temps complet suivants :

Poste	Grade	Durée
Chargé de communication numérique	Attaché	3 mois
Formateur des ateliers en français	Attaché	12 mois

Article 4 : Prend acte du tableau des emplois, modifié en conséquence.

Article 5 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

17 DEC. 2024

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh